

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de l'Eure

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de THIBERVILLE

L'an **deux mil vingt et un, le treize avril**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, M. Yann VILLEROY, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Delphine HUBLIN.

Étaient absents non excusés : Mme Sandrine HUSSON, Mme Aurélie BLONDEL.

Procurations : Mme Delphine HUBLIN en faveur de Mme Virginie THIERRY.

Secrétaire : M. Didier LANGEARD.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et après vérification du quorum, demande l'approbation du compte rendu de la séance du 23/02/2021 qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur PARIS Guy remercie Monsieur BOUCKAERT Nicolas, Trésorier pour sa présence.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-018 : Approbation du compte de gestion 2020 : Budget principal COMMUNE

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare (par 17 Voix Pour) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part :

Monsieur Nicolas BOUCKAERT pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Approbation du compte de gestion 2020 : Budget CCAS

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare (par 9 Voix Pour) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part :

- Monsieur Nicolas BOUCKAERT pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-019 : Approbation du compte de gestion 2020 : Budget ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare (par 17 Voix Pour) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part :

- Monsieur Nicolas BOUCKAERT pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-020 : Approbation du compte de gestion 2020 : Budget ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare (par 17 Voix Pour) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part :

- Monsieur Nicolas BOUCKAERT pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-021 : Adoption du Compte Administratif 2020 : Budget principal COMMUNE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif,

Considérant que Monsieur PARIS, Maire, s'est retiré,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Marie-Françoise LARROQUELLE, doyenne de l'assemblée délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Guy PARIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	203 207,19 €	0,00 €	897 206,04 €	0,00	1 100 413,23 €
Opérations de l'exercice	255 953,99 €	80 585,32 €	1 221 790,42 €	1 505 365,90	1 447 744,41 €	1 585 951,22 €
TOTAUX	255 953,99 €	283 792,51 €	1 221 790,42 €	2 402 571,94 €	1 447 744,41 €	2 686 364,45 €
Résultats de clôture	0,00 €	27 838,32 €	0,00 €	1 180 781,52 €	0,00 €	1 208 620,04 €
Restes à réaliser	337 566,00 €	56 588,00 €	0,00 €	0,00 €	337 566,00 €	56 588,00 €
TOTAUX CUMULES	593 519,99 €	340 380,51 €	1 221 790,42 €	2 402 571,94 €	1 815 310,41 €	2 742 952,40 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	253 139,48 €	0,00 €	0,00 €	1 180 781,52 €	0,00 €	927 642,04 €

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête (par 16 Voix Pour) les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

16 VOTANTS

16 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

INFORMATION : Adoption du Compte Administratif 2020 : Budget CCAS

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif,

Considérant que Monsieur PARIS, Président du CCAS, s'est retiré,

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Madame Yvette OSLAJ, doyenne de l'assemblée délibérante sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Guy PARIS, Président du CCAS, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 388,97 €	0,00 €	2 388,97 €
Opérations de l'exercice	0,00	0,00 €	14 856,01 €	18 500,00 €	14 856,01 €	18 500,00€
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	14 856,01 €	20 888,97 €	14 856,01 €	20 888,97 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 032,96 €	0,00 €	6 032,96 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	0,00 €	14 856,01€	20 888,97 €	14 856,01 €	20 888,97 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 032,96 €	0,00 €	6 032,96 €

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête (par 8 Voix Pour) les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-022 : Adoption du Compte Administratif 2020 : Budget ASSAINISSEMENT

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif,

Considérant que Monsieur PARIS, Maire, s'est retiré,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Marie-Françoise LARROQUELLE, doyenne de l'assemblée délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Guy PARIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	46 103,16 €	0,00 €	42 710,59 €	0,00 €	88 813,75 €
Opérations de l'exercice	49 908,80 €	53 080,00 €	166 170,37 €	197 622,43 €	216 079,17 €	250 702,43 €
TOTAUX	49 908,80 €	99 183,16 €	166 170,37 €	240 333,02 €	216 079,17 €	339 516,18 €

Résultats de clôture	0,00 €	49 274,36 €	0,00 €	74 162,65 €	0,00 €	123 437,01 €
Restes à réaliser	23 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 800,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	73 708,80 €	99 183,16 €	166 170,37 €	240 333,02 €	239 879,17 €	339 516,18 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	25 474,36 €	0,00 €	74 162,65 €	0,00 €	99 637,01 €

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête (par 16 Voix Pour) les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

16 VOTANTS

16 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-023 : Adoption du Compte Administratif 2020 : Budget ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif,

Considérant que Monsieur PARIS, Maire, s'est retiré,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Marie-Françoise LARROUELLE, doyenne de l'assemblée délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Guy PARIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	16 312,00 €	0,00 €	21 042,40 €	0,00 €	37 354,40 €
Opérations de l'exercice	3 502,00 €	5 829,00 €	9 033,96 €	13 337,66 €	12 535,96 €	19 166,66 €
TOTAUX	3 502,00 €	22 141,00 €	9 033,96 €	34 380,06 €	12 535,96 €	56 521,06 €
Résultats de clôture	0,00 €	18 639,00 €	0,00 €	25 346,10 €	0,00 €	43 985,10 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	3 502,00 €	22 141,00 €	9 033,96 €	34 380,06 €	12 535,96 €	56 521,06 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	18 639,00 €	0,00 €	25 346,10 €	0,00 €	43 985,10 €

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux

débets et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête (par 16 Voix Pour) les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

16 VOTANTS

16 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-024 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 : Budget principal COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Guy PARIS,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat du fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATIO N DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	203 207,19 €		- 175 368,67 €	337 566 €	- 280 978 ,00 €	- 253 139,48 €
				56 588 €		
FONCT	897 206,04 €		283 575,48 €	Recettes		1 180 781,52 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter (par 17 Voix Pour) le résultat comme suit : 001 : + 27 838,52 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	1 180 781,52 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	253 139,48 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	927 642,04 €
Total affecté au c/1068	253 139,48 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

INFORMATION : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 : Budget CCAS

Le Conseil d'Administration sous la présidence de Monsieur Guy PARIS,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat du fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISE R 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	0,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00 €
FONCT	2 388,97 €		3 643,99 €	Recettes		6 032,96 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter (par 9 Voix Pour) le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	6 032,96 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	6 032,96 €
Total affecté au c/1068	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-025 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 : Budget ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Guy PARIS,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat du fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISE R 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	46 103,16 €		3 171,20 €	23800 €	- 23 800,00 €	25 474,36 €
FONCT	42 710,59 €		31 452,06 €	Recettes		74 162,65 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter (par 17 Voix Pour) le résultat comme suit : 001 : + 25 474,36 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	74 162,65 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	74 162,65 €
Total affecté au c/1068	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-026 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 : Budget PHOTOVOLTAÏQUE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Guy PARIS,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat du fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISE R 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	16 312,00 €		2 327,00€		0,00 €	18 639,00 €
FONCT	21 042,40 €		4 303,70 €	Recettes		25 346,10 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter (par 17 Voix Pour) le résultat comme suit : 001 : + 18 639,00 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	25 346,10 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	25 346,10 €
Total affecté au c/1068	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Présentation du budget primitif 2021 : par Monsieur le Maire

Ce budget primitif 2021 de la commune de Thiberville est réalisé dans un contexte de crise sanitaire ce qui nous invite à la rigueur. La commune poursuit ses engagements notamment en matière de sécurité privilégiant les cheminements piétonniers et la rénovation énergétique soutenue par l'Etat et le Département de l'Eure. De plus, notre reconnaissance "Petite Ville de Demain" nous permet de bénéficier des crédits de la relance.

Le budget primitif 2021 est proposé au vote du Conseil Municipal avec un équilibre en recettes et en dépenses pour une somme globale de **3 702 801 euros** (2 969 124 euros en 2020).

Cette enveloppe budgétaire inclut 56 588 euros de recettes d'investissement reportés du budget 2020 (dont 32 237 euros de subvention DETR pour le city stade) et prend en compte 337 566 euros de dépenses d'investissement en restes à réaliser (272 829 euros en 2020).

Le budget d'investissement 2021 représente 1 248 842 euros en dépenses (589 543 euros en 2020).

La priorité est toujours donnée à la sécurité piétonne avec le financement d'un assainissement en traverse avec chicanes rue du Stade RD 22 pour 73 086 euros, l'ingénierie pour la création d'un étranglement rue de Lieurey RD 28 et la sortie du chemin des Aumônes pour 6 714 euros, la création de trottoirs rues du Mesnil et de Cormeilles pour 104 200 euros,

l'aménagement du parking rue de l'Ancienne Poste pour 17 820 euros et celui du chemin de la station d'épuration pour 4 866 euros. La commune participe au fonds de concours de la CCLPA pour 8 600 euros rue du Mesnil (10 % de 85 265 euros pour la CCLPA). Enfin, la signalisation dans le bourg et pour indiquer la zone d'activité sera améliorée pour 12 300 euros.

La commune continue des investissements en éclairage public subventionnés par le SIEGE et participe pour 30 800 euros à l'effacement de réseau le long de la RD 613 et pour 3 340 euros à l'éclairage public rues de la Manerie et des Petits Jardins.

En ce qui concerne l'aménagement du centre bourg, la commune investit dans la création d'une médiathèque subventionnée par le Département et la DRAC dont le coût est évalué à 100 000 euros.

De même, la commune investit dans la rénovation énergétique de l'école élémentaire publique pour 495 000 euros subventionnés par l'Etat et le Département dans le cadre de la DETR 2019. Ces travaux de toiture, de chauffage et de sanitaires ont été retardés du fait de la crise sanitaire.

En ce qui concerne, les écoles, sont prévus également 6 500 euros pour l'acquisition de matériel de bureau et d'informatique ainsi que 4 500 euros pour divers mobiliers.

La cantine scolaire sera dotée d'une nouvelle machine à laver et d'un chariot pour 1 000 euros.

Le secrétariat de la mairie sera doté également d'un vidéoprojecteur et d'un site internet dédié pour 8 100 euros afin de renforcer la communication et l'information publique.

En ce qui concerne le soutien aux activités sportives, la commune a prévu 11 000 euros pour l'aménagement du vestiaire-douche du club SCT et 7 200 euros en honoraires d'études pour la création d'un nouveau terrain de football synthétique. De même, le local de pétanque sera doté de sanitaires pour 3 000 euros et divers travaux de finitions sont prévus pour le city stade.

Ce budget d'investissement reprend les honoraires des bureaux d'études SIDESA et IRH en charge de l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement pour 36 240 euros en restes à réaliser dont 7 004 euros de subventions de l'Agence de l'Eau et 8 240 euros du Conseil Départemental.

Ce budget reprend également les honoraires du cabinet AUDDICE en charge de la révision du PLU communal pour 6 800 euros.

La commune investit dans la défense incendie pour 1 000 euros sur la RD 613. La sécurité de la salle des fêtes communale sera améliorée pour 15 230 euros. Des illuminations de Noël sont prévues pour 3 000 euros.

Le monument aux morts communal sera restauré pour 2 760 euros dont 1 104 euros de subventions de l'ONAC et du Souvenir Français. Des relevages et exhumations de sépultures sont prévus au cimetière pour 15 200 euros.

Des acquisitions de terrains sont prévues en restes à réaliser pour 40 000 euros sur la zone artisanale auprès des services techniques et 734 euros pour le parking de la rue de l'Ancienne Poste.

Enfin, les employés seront dotés de nouveaux matériels dont un véhicule camion benne pour 24 000 euros.

La création d'un musée du landau place des Ecoles représentera un nouveau défi à relever pour les deux années à venir.

Le budget de fonctionnement 2021 s'équilibre en recettes et en dépenses pour une somme de 2 453 959 euros (2 389 581 euros en 2020). Ce budget de fonctionnement prend en compte un excédent de 515 737 euros affecté à l'entretien des bâtiments communaux (703 940 euros en 2020, 723 483 euros en 2019).

Cet excédent affecté à l'entretien des bâtiments communaux constitue la réserve financière de la commune actuelle mais ne prend pas en compte les nouveaux projets communaux éligibles à la DETR 2022. Ce budget intègre le salaire d'un chef de projet partagé avec la commune de Cormeilles dans le cadre "des Petites Villes de Demain" et subventionné à 70 % par l'Etat.

Ce budget de fonctionnement tient compte du soutien aux associations de la commune et au commerce local pénalisés par la crise sanitaire pour 18 336 euros et également de la subvention au CCAS pour 15 500 euros.

Les budgets annexes sont le budget de l'action sociale, le budget de l'énergie photovoltaïque et le budget d'assainissement.

Le budget du Centre Communal d'Action Sociale s'équilibre en recettes et en dépenses pour une somme de 21 532 euros.

Le budget photovoltaïque s'équilibre en section d'exploitation pour une somme de 37 848 euros et en section d'investissement pour une somme de 24 468 euros.

Le budget d'assainissement s'équilibre en section d'exploitation à 326 423 euros (238 367 euros en 2020) et en section d'investissement avec 109 710 euros (98 463 euros en 2020) dont restes à réaliser dépenses de 23 800 euros et l'informatique de la station d'épuration pour 12 615 euros.

Ce budget primitif 2021 proposé au vote ce soir est équilibré en recettes et en dépenses.

Ce budget ne prend pas en compte des projets éligibles à la DETR à savoir le nouveau terrain de football synthétique ou la rénovation de l'ancien presbytère en maison France Service. Ces projets seront étudiés en commissions communales

pendant l'année et feront l'objet d'une programmation pluriannuel d'investissements en fonction des diverses subventions attendues.

Les dotations forfaitaires, de solidarité et de péréquation sont en hausse de 1,63 % soit 506 535 euros (498 359 euros en 2020).

Ce budget primitif 2021 prévoit cependant un nouvel emprunt de 200 000 euros pour les travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire bénéficiant des crédits de la relance.

Le produit fiscal attendu est de 537 567 euros (552 421 euros en 2020).

Dans ce contexte économique et social actuel, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taxes d'impositions communales cette année encore : TFB 37,31 % (17,07 % communal et 20,24 % départemental), TFNB 42,58 %, CFE 8,81 %. La taxe d'assainissement est proposée également à 1,90 euros le m3.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-027 : Adoption du Budget Primitif 2021 : Budget principal COMMUNE

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :

Dépenses et recettes d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 453 959,04 €	2 453 959,04 €
Section d'investissement	1 248 842,00 €	1 248 842,00 €
TOTAL	3 702 801,04 €	3 702 801,04 €

Le Conseil Municipal,

VU le projet de budget primitif 2021

Après en avoir délibéré, (par 17 Voix Pour)

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 453 959,04 €	2 453 959,04 €
Section d'investissement	1 248 842,00 €	1 248 842,00 €
TOTAL	3 702 801,04 €	3 702 801,04 €

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

INFORMATION : Adoption du Budget Primitif 2021 : Budget CCAS

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le budget primitif 2021, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :

Dépenses et recettes d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	21 532,96 €	21 532,96 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €
TOTAL	21 532,96 €	21 532,96 €

Le Conseil d'Administration,

VU le projet de budget primitif 2021

Après en avoir délibéré, (par Voix Pour)

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	21 532,96 €	21 532,96 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €
TOTAL	21 532,96 €	21 532,96 €

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-028 : Adoption du Budget Primitif 2021 : Budget ASSAINISSEMENT

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021, comme suit :

Dépenses et recettes d'exploitation :

Dépenses et recettes d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	326 422,65 €	326 422,65 €
Section d'investissement	109 710,36 €	109 710,36 €
TOTAL	436 133,01 €	436 133,01 €

Le Conseil Municipal,

VU le projet de budget primitif 2021

Après en avoir délibéré, (par 17 Voix Pour)

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	326 422,65 €	326 422,65 €
Section d'investissement	109 710,36 €	109 710,36 €
TOTAL	436 133,01 €	436 133,01 €

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-029 : Adoption du Budget Primitif 2021 : Budget ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021, comme suit :

Dépenses et recettes d'exploitation :

Dépenses et recettes d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	37 848,10€	37 848,10 €
Section d'investissement	24 468,00 €	24 468,00 €
TOTAL	62 316,10 €	62 316,10 €

Le Conseil Municipal,

VU le projet de budget primitif 2021

Après en avoir délibéré, (par 17 Voix Pour)

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	37 848,10€	37 848,10 €

Section d'investissement	24 468,00 €	24 468,00 €
TOTAL	62 316,10 €	62 316,10 €

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-030 : Subvention 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (par 17 Voix Pour) décide d'accorder les subventions aux organismes et associations dont la liste est jointe pour un montant de 33 386 euros.

Les crédits nécessaires seront inscrits aux comptes 657362 (CCAS) et 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé).

Centre Communal d'Action Sociale	=	15 500,00€
Alcool Assistance Bernay	=	200,00€
Association Familiale	=	3 000,00€
AVEC Thiberville	=	1 000,00€
CFA Bâtiment ROUEN	=	150,00€
CFAIE Val de Reuil	=	100,00€
MFR Blangy Le Château	=	250,00€
MFR Saint Désir	=	100,00€
MFR Pointel	=	50,00€
AGVDL Saint Vincent du Boulay	=	200,00€
Thibgym Club	=	1 000,00€
Club Arc en Ciel	=	500,00€
Club Motocycliste Thibervillais	=	1 600,00€
Drucourt Sentiers	=	300,00€
Judo Club de Lieurey	=	350,00€
Lectures à partager	=	3 616,00€
Les Fils d'Argent	=	1 300,00€
Pétanque Thibervillaise	=	600,00€
SC Thiberville Football	=	1 500,00€
SC Bernay Rugby	=	200,00€
Tennis Club du Lieuvin	=	120,00€
ACPG-CATM-	=	300,00€
Anciens Mobilisés de Thiberville	=	800,00€
UNC-CAFN	=	800,00€
Amicale Eure Liberté 44	=	300,00€

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-031 : Versement d'une subvention d'équilibre au budget ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au conseil que les services d'eau et d'assainissement dans les communes de moins de 3 000 habitants peuvent être subventionnés par le budget principal de la commune sans condition particulière.

A la suite des préconisations de l'étude de diagnostic du système d'assainissement réalisée en 2020, la Commune de Thiberville a décidé de procéder à la réhabilitation des réseaux d'assainissement.

En raison de l'importance de ces travaux et eu égard au nombre d'usagers, ces travaux ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs de la redevance d'assainissement.

Monsieur le Maire précise que cette subvention revêt un caractère exceptionnel et ne saurait être pérennisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 17 Voix Pour) décide :

- de verser une subvention d'équilibre au budget assainissement (en section d'exploitation) d'un montant de 30 000 euros.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 657364 de la section de fonctionnement du budget COMMUNE.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-032 : Fixation du taux des trois taxes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 17 Voix Pour), décide de fixer pour 2021 le taux des trois taxes locales de la façon suivante :

- Taxe foncière (bâti) : 37,31 %
- Taxe foncière (non bâti) : 42,58%
- Cotisation foncière des entreprises : 8,81%

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-033 : Travaux à l'école élémentaire : mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire présente au Conseil les offres de cabinets d'architectes pour une mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de rénovation partielle de l'école élémentaire estimés à 380 000,00 € H.T

- LHB Architecture de Thiberville (27) : 33 820,00€ H.T, 40 584,00€ TTC (8,90 % du montant H.T des travaux)
- ALB Architectes de Pont-Audemer (27) : 28 500,00€ H.T, 34 200,00€ T.T.C. (7,50 % du montant H.T des travaux)
- Cabinet BOUTEILLER de Cormeilles (27) : 35 000,00€ H.T, 42 000,00€ T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 17 Voix Pour), décide :

- de retenir la proposition de LHB Architecture de Thiberville d'un montant de 33 820,00€ H.T (40 584,00€ T.T.C.). Cette offre étant la plus complète et la plus détaillée.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières de ce marché de maîtrise d'œuvre

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 21312 (Opération d'équipement N° 71 : travaux école) de la section d'investissement du budget COMMUNE.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-034 : Projet de création d'un terrain de football en gazon synthétique : mission de maîtrise d'œuvre

Dans le cadre du projet de création d'un terrain de football en gazon synthétique, Monsieur le Maire propose au Conseil de recourir à un maître d'œuvre.

L'offre de mission d'Alain GUELFY Ingénierie de LA FERRIERE BOCHARD (61) qui s'élève à 7 200,00 € T.T.C. est décomposée en 2 parties :

1°/ Etudes de faisabilité (étude géotechnique et relevé topographique) = 2 400,00 € T.T.C.

2°/ Etudes d'avant-projet = 4 800,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 16 Voix Pour, 1 Abstention : Mme LARROQUELLE Marie-Françoise), décide :

- d'accepter la proposition de Monsieur le Maire
- de retenir l'offre d'Alain GUELFY Ingénierie de LA FERRIERE BOCHARD (61) d'un montant de 7 200,00€ T.T.C.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 2031 (opération d'équipement N° 149 : terrain gazon synthétique) de la section d'investissement du budget COMMUNE.

17 VOTANTS
16 POUR
0 CONTRE
1 ABSTENTION

Madame CAREL Véronique souhaite qu'un devis soit demandé pour le drainage du terrain.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-035 : Projet d'établissement : Médiathèque de Thiberville

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de son projet de médiathèque, la Commune doit définir les orientations culturelles et sociales, ses perspectives de fonctionnement, les politiques d'acquisition, d'animation et de services aux usagers de la médiathèque.

Ce document, nécessaire à l'obtention de subventions pour ce projet, permet de donner une meilleure visibilité du futur service. Sa mise à jour est ensuite l'occasion d'établir un bilan.

Monsieur le Maire informe le conseil que ce projet d'établissement présente l'état des lieux de la médiathèque « actuelle ». Il présente également le projet de la « future » médiathèque : les objectifs généraux, les nouveaux services rendus aux publics, son fonctionnement...

Monsieur le Maire rappelle le Projet et ses orientations :

Une médiathèque « troisième lieu », c'est-à-dire :

- Un lieu de culture et d'information ouvert à tous ;
- Un lieu de détente et de plaisir ;
- Un lieu décloisonné, accessible, chaleureux, confortable, convivial, vivant, dans lequel chacun puisse se sentir « comme à la maison » ;
- Un lieu permettant les échanges et la création de lien social ;
- Un lieu d'animations culturelles (démocratiser l'accès à la connaissance sous différentes formes ; entretenir et développer la pratique de la lecture auprès des publics jeunes et adultes) ;
- Un développement et élargissement des collections : développer un fonds en direction de la jeunesse et des adolescents afin d'initier rapidement des animations et répondre aux besoins des structures locales (multi accueil, assistantes maternelles, centre de loisirs, écoles, ...)

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE (par 17 Voix Pour) :

- D'approuver le projet d'établissement de la médiathèque ci-joint en annexe.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Monsieur VAREA-NAVARRO José s'étonne de la création d'un poste de bibliothécaire pour pouvoir élargir les horaires d'ouverture de la médiathèque de 20 heures à 35 heures dans les communes ayant une population analogue à Thiberville. Monsieur LANGEARD Didier indique que cela avait été évoqué lors de la réunion de la commission culture du

04/03/2021 en présence de Monsieur CARRIERE Fabrice, Directeur de la médiathèque départementale de l'Eure.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-036 : Signature d'une convention de mise à disposition des terrains de tennis avec l'association "UNSS Collège de Thiberville"

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande de l'association sportive du Collège de reprendre ses activités en proposant notamment à leurs élèves adhérents la pratique du tennis, le mercredi après-midi de 13 heures à 16 heures 30.

C'est pourquoi, il convient de signer avec la Présidente de l'association " UNSS Collège de Thiberville" une convention de mise à disposition des terrains de tennis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 17 Voix Pour) :

- autorise Monsieur le maire à signer ladite convention avec la Présidente de l'association "UNSS Collège de Thiberville" et la Mairie de Thiberville, propriétaire des terrains de tennis.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : SILOGE : Garantie d'emprunts de l'opération de réhabilitation de 39 maisons locatives sociales, " Le Clos des Aumônes" à Thiberville.

La commune de THIBERVILLE et SILOGE entreprennent ensemble un projet de réhabilitation de 39 maisons locatives sociales, au sein du lotissement situé Le Clos des Aumônes.

Ces pavillons sont équipés d'un chauffage électrique et présentent une étiquette énergétique énergivore moyenne de classe F (350 kWh ep/m².an).

L'objectif de l'amélioration thermique est d'atteindre une étiquette énergétique après travaux de classe C par la réalisation des travaux suivants :

- Fourniture et installation d'une pompe à chaleur air/eau,
 - Étanchéité et isolation des toitures-terrasses,
- A cette amélioration thermique s'ajouteront des travaux d'amélioration technique, à savoir :
- Ravalement des façades,
 - Réfection de la peinture des portes d'entrée, des façades et pignons des garages.

Les marchés de cette opération sont signés et le chantier est prêt à démarrer.

En vue de l'émission des contrats de prêts de la Banque des Territoires dans le cadre du financement de cette réhabilitation, SILOGE a sollicité l'octroi des garanties de principe des financements auprès :

- Du Conseil Départemental qui a limité sa participation à 20 % de l'opération (197 648 euros),
- De la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge pour 40 % de l'opération, le dossier est en cours d'étude (395 296 euros),
- Du Conseil Municipal de Thiberville pour le solde, soit 40 % de l'opération (395 296 euros).

Monsieur le Maire propose d'attendre le vote de la CCLPA et de sursoir à cette décision.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-037 : Participation à l'installation d'un poteau incendie RD 613 - Commune de FONTAINE-LA-LOUVET

Monsieur le Maire fait part au Conseil que la Commune de FONTAINE-LA-LOUVET a implanté 2 poteaux d'incendie sur la RD613. Elle nous demande de participer à hauteur de 50 % au financement d'un poteau incendie car ces équipements assurent la défense de nos deux territoires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 17 Voix Pour) :

- accepte de participer au financement de la moitié du montant hors taxes soit 1050,00€ selon la facture SADE de

SOTTEVILLE-LES-ROUEN (76).

Les crédits nécessaires seront pris au compte 65548 (autres contributions) de la section de fonctionnement du budget COMMUNE.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Information aux conseillers municipaux : état récapitulatif des indemnités versées en 2020 aux élus siégeant au Conseil Municipal

La loi n° 2019-1461 du 29 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, en son article 93, codifié à l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit :

" Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellés en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiales d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune".

La même obligation est appliquée aux EPCI 5135211-12-1), aux départements (L.3123-19-2.1) et aux régions (L.4135-19-2-11).

Conformément à cet article, vous trouverez, en annexe, la liste des montants bruts des indemnités perçues au titre de l'année 2020 par les élus siégeant au conseil municipal et celle des élus ayant siégé au conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-038 : Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement : mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire propose au Conseil de recourir à un maître d'œuvre pour la passation d'un marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement.

Le montant prévisionnel des travaux est de 123 000,00€ H.T en valeur mai 2020.

La présente consultation concerne la réalisation des prestations de maîtrise d'œuvre de conception et de suivi de la réalisation des travaux jusqu'à la réception.

La mission complète confiée au maître d'œuvre comprend :

- AVP (Etudes d'avant-projet)
- PRO (Eudes de projets)
- ACT (Assistance pour la passation des contrats de travaux)
- VISA
- DET (Direction de l'exécution des travaux)
- AOR (Assistance pour les opérations de réception)

L'offre de la SARL IC-Eau Environnement de VERNON (Eure) s'élève à 27 360,00€ T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 17 Voix Pour) décide :

- d'accepter la proposition de Monsieur le Maire de recourir à un maître d'œuvre
- de retenir le devis de la SARL IC-Eau Environnement d'un montant de 27 360,00€ T.T.C.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 2158 de la section d'investissement du budget ASSAINISSEMENT.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Madame LARROUELLE Marie-Françoise indique que la 1ère tranche de contrôles de branchements d'assainissement en domaine privatif avance bien. Il faudra lancer une 2ème tranche d'ici la fin de l'année. Un peu plus de 800 installations doivent être contrôlées.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-039 : Vente d'un tracteur : Budget ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil que le tracteur IH International 633 (N° d'inventaire :12) datant de 1980 est en mauvais état et ne permet plus d'être utilisé en toute sécurité par les employés municipaux.

La Commune a reçu une proposition de [REDACTED] domicilié à THIBERVILLE pour un montant de 1 000,00 € T.T.C. Le tracteur serait vendu en l'état.

Monsieur le Maire propose d'accepter l'offre de [REDACTED] et de mettre en vente le tracteur au prix de 1 000,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 17 Voix Pour) autorise Monsieur le Maire à :

- vendre le tracteur dans les conditions énoncées ci-dessus
- signer les documents relatifs à cette vente
- sortir le bien de l'actif

Un titre de recette sera émis au compte 775 de la section d'exploitation du budget ASSAINISSEMENT.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-040 : Contrat de maintenance préventive des préleveurs de la station d'épuration

Monsieur le Maire présente au Conseil des devis pour un contrat de maintenance préventive des préleveurs de la station d'épuration :

- HACH LANGE de MARNE LA VALLEE (77) : 1 941,60 € T.T.C.
- A.T.E solutions D'HEUDEBOUVILLE (27) : 1 196,28 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 17 Voix Pour) décide :

- de retenir l'offre d'A.T. E SOLUTIONS d'HEUDEBOUVILLE (27) d'un montant de 1 196,28 € T.T.C.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières nécessaires à cette prestation.

Les crédits nécessaires seront pris au compte 6156 de la section d'exploitation du budget ASSAINISSEMENT.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-041 : Vente de matériel informatique au service ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que les factures concernant l'acquisition de matériel informatique (ordinateur, logiciels, onduleur) destiné à la station d'épuration ont été payées par le budget principal de la Commune pour un montant total de 12 613,44€ T.T.C.

En effet, le budget ASSAINISSEMENT ne pouvait assurer cette dépense car les crédits budgétaires étaient alors insuffisants.

Cette prestation devait être réalisée au plus vite afin de ne pas bloquer le fonctionnement de la station d'épuration.

Monsieur le Maire propose ensuite au Conseil de refacturer cette somme au service ASSAINISSEMENT après le vote du budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 17 Voix Pour), décide :

- d'accepter la proposition de Monsieur le Maire
- de refacturer la somme de 12 613,44 € T.T.C. au service ASSAINISSEMENT
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières relatives à cette transaction
- de sortir les biens de l'actif du budget principal de la Commune.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-042 : Réduction de la redevance d'assainissement, logement 31 Clos des Aumônes

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande de réduction de la redevance d'assainissement présentée par [REDACTED] suite à une importante fuite d'eau (145 m3 ont été facturés par le SAEP CLT) pour la période du 01 juillet 2019 au 30 juin 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 17 Voix Pour) décide de se baser sur la consommation d'eau moyenne des 3 dernières années : 67 m3 seront facturés à l'intéressée.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Questions diverses

- Conseil d'école élémentaire : Monsieur LANGEARD Didier demande à Monsieur VAREA-NAVARRO José s'il a des informations à communiquer au Conseil. Monsieur LANGEARD Didier indique que les enseignants ont remercié la municipalité d'avoir entendu et fait le nécessaire suite à leur demande concernant le ménage.

- Local de stockage des denrées alimentaires de l'Association Familiale à la Mairie : Monsieur LANGEARD Didier demande qui a effectué les travaux. Monsieur le Maire indique que les employés communaux ont réalisé ce chantier. Madame CAREL Véronique souligne que la commune a financé des gouttières qui appartiennent au propriétaire du mur. Monsieur PARIS répond que cela est faux. Quel est le coût des matériaux ? Monsieur LANGEARD Didier regrette que la commission des travaux n'ait pas au préalable été consultée. Monsieur PARIS Guy souligne que ce local est destiné aux usagers de l'aide alimentaire distribuée par l'association familiale et présente un caractère social. Monsieur le Maire indique qu'il ne va pas réunir les membres de la commission des travaux à chaque fois que le personnel des services techniques intervient en régie.

La séance est levée à 23 heures 45.
